

CHARTRE ÉTHIQUES

Pour les employé-e-s et les bénévoles des Unions Chrétiennes Suisses

NOUS AVONS CONFIANCE EN DIEU, EN L'ETRE HUMAIN ET EN NOUS-MEMES !

Sur la base de cette vision, que nous voulons mettre en pratique, le Comité a fixé des principes qui lient toutes les personnes qui collaborent avec les Unions Chrétiennes Suisses, que ce soit à titre professionnel ou bénévole. Cet engagement est contresigné par chacun-e.

1. CONFIANCE EN DIEU

Comme collaborateur/trice je m'attache à la foi chrétienne. Je suis prêt-e à me ressourcer sans cesse dans ma foi et à prendre les œuvres bienveillantes de Dieu comme base de mon activité au-près des Unions Chrétiennes Suisses.

2. CONFIANCE EN L'ETRE HUMAIN

Sur la base de notre vision je place ma confiance dans les capacités de chaque homme et j'estime que chaque action, qu'elle soit faite par un-e employé-e ou un-e bénévole, est précieuse. Je m'efforce de traiter chacun-e de façon identique. La nationalité, l'âge, le sexe, les orientations sexuelles, l'origine sociale, les convictions religieuses et politiques ne me conduisent à aucune discrimination.

3. CONFIANCE EN NOUS-MEMES

En tant que membre des Unions Chrétiennes Suisses je m'efforce d'avoir une attitude ouverte vis-à-vis des autres. Aucune différence ou avis discordant ne doit perturber l'entente au sein du groupe. Je suis certain que mon travail est précieux et portera ses fruits à l'avenir.

4. CONCILIER TRAVAIL ET LOISIRS

Les exigences dans le bénévolat doivent être conciliables avec la formation, la profession et la famille. Si le fardeau devient excessif ou que je n'arrive plus à dégager les ressources en temps, j'en parle à l'équipe dirigeante.

5. RESPONSABILITE COMMUNE

En tant que collaborateur/trice je porte, avec les autres, une grande responsabilité interne et externe. Si j'ai des soucis privés ou professionnels en rapport avec l'argent ou le respect de la loi j'en parle suffisamment tôt à l'équipe dirigeante.

6. VIOLENCE, EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS!

La prévention se fait sans faux tabous : il faut être attentif, sensibiliser les gens et intervenir en conséquence. Je connais les lignes directrices des Unions Chrétiennes Suisses et je m'y tiens. J'ouvre personnellement une discussion sur les problèmes collatéraux.

7. CONTACTS RESPONSABLES AVEC LES SUBSTANCES ADDICTIVES

Je me distance des substances addictives, je suis au courant de cette thématique et j'en discute avec l'équipe dirigeante.

8. VIVRE LA DURABILITE PAR L'EXEMPLE

Je m'engage pour une utilisation prudente et responsable des ressources économiques, sociales et écologiques, car je suis conscient que cela est important pour moi-même ainsi que pour les générations futures. En tant que membre d'une organisation de jeunesse, je montre l'exemple au sein de mon organisation et en dehors.

9. GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE

Je veille à faire un usage responsable et économe des ressources financières et personnelles en me souvenant que les Unions Chrétiennes Suisses sont financées pour une importante partie par des dons.

Nos contacts avec l'argent et les responsabilités se font de manière compréhensible et transparente vis-à-vis des organisations membres.

10. CORRUPTION, RELATIONS ET GROUPES D'INTERETS

Je me retire, de moi-même ou à la demande des intéressés, de toute affaire dans laquelle je pourrais avoir un conflit d'intérêt ou être partial.

Les cadeaux ou les dons que je reçois, comme bénévole ou comme professionnel, appartiennent aux Unions Chrétiennes Suisses à qui je les transmets en toute transparence. Je suis au courant que de tels dons ou cadeaux peuvent m'influencer et je les refuse si la coutume le permet.

VIVRE LA DIVERSITÉ EN COMMUN.

UC SUISES

11. VIOLATIONS ET BUREAU D'ENREGISTREMENT

S'il vient à ma connaissance des violations de la présente charte éthique, je les signale, soit auprès d'une personne habilitée soit directement auprès de la co-présidence des Unions Chrétiennes Suisses. Si ces violations concernent des personnes du comité je le signale au directeur des Unions Chrétiennes Suisses. Les signalements peuvent être anonymes.

Le comité des Unions Chrétiennes Suisses décide en première instance des conséquences d'une violation de cette charte éthique. En seconde instance il appartient à la Conférence délégués de statuer. Les mesures prises peuvent aller jusqu'à l'exclusion du mouvement.

Lieu, Date _____

Nom _____

Signature _____

CEVI SCHWEIZ

Geschäftsstelle
Sihlstrasse 33, Postfach
CH-8021 Zürich
Telefon: 044 213 20 40

cevi@cevi.ch
www.cevi.ch

Auteur/e UC Suisses
Comité Comité
Version V03
Date 01.03.2023

